

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 264

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende. — Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce. — Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques de fabrique et de commerce. — Bilanzen von Versicherungsgesellschaften (Bilans de compagnies d'assurances). — Le travail et les salaires des femmes. — Die Finanzen der deutschen Bundesstaaten. — Ausländische Banken. — Banques étrangères.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Verabfolgte Taxkarten für Handelsreisende.

Cartes payantes délivrées aux voyageurs de commerce.

- Aargau.** Baden. 1. Juli. Nr. 136. Keller, Jos.: Firmainhaber; Seeberger, Fr. Nähmaschinen, Fahrräder.
Rheinfelden. 1. Juli. Nr. 70. Jäggi, J. J., Stein: Firmainhaber; Jäggi, Sohn, J. J. Wein.
Appenzell A.-Rh. 1. Juli. Nr. 127. Steiger, A., Herisau: Firmainhaber. Kolonialwaren, Wein.
Basel-Stadt. 1. Juli. Nr. 3095. Nordmann, Charles: Kantorowitsch, B. Kolonialwaren, Wein.
1. Juli. Nr. 3105. Werner & Cie, C.: Corpataux, U.; Röthlisberger, L. Wein.
4. Juli. Nr. 3139. Bormann & Greiner, Leipzig: Greiner, Moritz. Bücher.
Basel-Land. Sissach. 30. Juni. Nr. 30. Weil, Berth., Gelterkinden: Firmainhaber; Weil, Herm. Manufakturwaren u. s. w.
Bern. 25. Juni. Nr. 759. Deuber, E.: Firmainhaber; Schmutz, L. Tuch, Kleider.
Courtelary. 1^{er} juillet. N^o 149. Oberlin & Cie, Cortébert: Oberlin, X.; Bauer, C. Denrées coloniales, etc.
Delémont. 17 juin. N^o 91. Schmid & Cie: Schmid, V.; Siegfried, G.; Voyance, E. Vins.
Porrentruy. 17 juin. N^o 232. Romainbeuf, Clermont-Ferrand: Couzinet, C. Confection.
Fribourg. 4. juillet. N^o 343. Fils de F. Schmid, Les, Bordeaux: Christen, F. Vins.
Genève. 1^{er} juillet. Nr. 2009. Glaser, W.: Kahn, L. Denrées coloniales, etc.
2. juillet. N^o 2017. Vial, Vincent, Belleville (France): Thiolère, V. Vins.
Graubünden. Samaden. 1. Juli. Nr. 77. Stampa, A. R. Coltura: Firmainhaber. Wein.
Luzern. 21. Juni. Nr. 578. Koch, Josef, Horw: Firmainhaber. Spezerien, Wein.
Sursee. 2. Juli. Nr. 84. Hunkeler-Willi, A., Sursee: Firmainhaber. Spezerien.
Willisau. 1. Juli. Nr. 551. Wetterwald, J., Dagmersellen: Firmainhaber. Maschinen u. s. w.
Neuchâtel. Chaux-de-Fonds. 5. juillet. N^o 384. Lévy, Isidore: Lévy, J.; Hagmann, E. Tissus, etc.
7. juillet. N^o 387. Fétalime, Emile: Israël, J.; Germiquet, P. Denrées coloniales.

Bern — Berne — Berna

Bureau Bern.

1902. 9. Juli. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Spinnerei Felsenau (Filature Felsenau), mit Sitz in Bern, hat in ihrer Generalversammlung vom 4. Juni 1902 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Abänderungen der im Schweiz. Handelsamtsblatt vom 20. Januar 1900, pag. 129, publizierten Tatsachen getroffen. Das Grundkapital der Gesellschaft ist auf Fr. 1,000,000 festgesetzt. Dasselbe ist eingeteilt: a. in 670 Prioritätsaktien von je Fr. 1000 nominal, auf den Namen lautend, die voll einbezahlt sind; b. in 1307 Stammaktien von je Fr. 250 nominal, voll einbezahlt und auf den Inhaber lautend; c. in 130 Stammaktien von je Fr. 25 nominal, voll einbezahlt und auf den Inhaber lautend. Die übrigen Punkte der früheren Publikationen sind unverändert geblieben.

9. Juli. Aktiengesellschaft Spinnerei Felsenau (Filature Felsenau) mit Sitz in Bern (S. H. A. B. 1887, pag. 493, und 1900, pag. 129). Der Verwaltungsrat hat in seiner Sitzung vom 4. Juni 1902 seinem Präsidenten Arnold Gugelmann die rechtsverbindliche Unterschrift erteilt.

9. Juli. Die Kommanditgesellschaft unter der Firma Schreibbücherfabrik Bern, Müller & Cie (Fabrique de Registres de Berne, Muller & Cie) in Bern (S. H. A. B. 1893, pag. 940) hat sich infolge Verkaufs des Geschäftes aufgelöst; die Firma ist erloschen. Aktiven und Passiven gehen über an die bereits im Handelsregister eingetragene Kollektivgesellschaft unter der Firma: «Schreibbücherfabrik Bern, Müller & Cie» (S. H. A. B. 1902, pag. 161).

Die Kollektivgesellschaft unter der Firma Schreibbücherfabrik Bern, Müller & Cie in Bern (S. H. A. B. 1902, pag. 161) übernimmt Aktiven und Passiven der aufgelösten Kommanditgesellschaft «Schreibbücherfabrik Bern, Müller & Cie» (Fabrique de Registres de Berne, Muller & Cie) und erteilt Prokura an Peter Mühlemann, von Bönigen, in Bern.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau d'Estavayer.

1902. 7. juillet. La raison Veuve Graugier, à Estavayer (F. o. s. du c. du 9 avril 1889, n^o 65, page 341), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1902. 9. Juli. Inhaber der Firma Helbling Adolf Bäcker in Jona ist Adolf Helbling, von und in Jona. Bäckerei. Jona, Dorf.

9. Juli. Inhaber der Firma Heinrich Muggli in Kempraten, pol. Gde. Jona, ist Heinrich Muggli, von Mönchaltorf (Zürich), in Kempraten. Bäckerei. Kempraten.

9. Juli. Inhaber der Firma Alfred v. Tobel, Metzger in Jona ist Alfred v. Tobel, von Rüti (Zürich), in Jona. Metzgerei. Steg, Jona.

9. Juli. Der Inhaber der Firma Oscar Wegelin in Hofstetten, pol. Gmde. Straubenzell (S. H. A. B. Nr. 313 vom 11. September 1901, pag. 1250), ersetzt die bisherige Angabe betr. das Geschäftslokal: Appretur Hofstetten infolge Erwerbes der Appretur Adlerberg in St. Gallen durch: Appretur Hofstetten in Straubenzell und Adlerberg in St. Gallen.

9. Juli. Die Firma J. Hofmann-Kamm, vormals Voegeli & Hofmann in Wattwil (S. H. A. B. Nr. 193 vom 1. Juli 1898, pag. 811) ist infolge Verkaufes des Geschäftes erloschen.

9. Juli. Inhaber der Firma Jos. Zürn Café Trischli in St. Gallen ist Joseph Zürn, von Rotmonten (Tablat), in St. Gallen. Restaurant. Brühlgasse 15.

Thurgau — Thurgovie — Thurgovia

1920. 7. Juli. Die Aktiengesellschaft unter der Firma Vigogne-Spinnerei Pfyn in Pfyn hat in der Generalversammlung vom 27. September 1901 ihre Statuten revidiert. Die im Schweiz. Handelsamtsblatt Nr. 190 vom 8. Juli 1896, pag. 788 publizierten Tatsachen sind dadurch nicht verändert worden.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Morges.

1902. 8. juillet. La raison E. Dupont, à Morges (F. o. s. du c. du 1^{er} octobre 1900, n^o 327, page 1311), est radiée ensuite de renonciation volontaire du titulaire.

8. juillet. La raison Alf. Masson et Menétray en liquidation, à Ecublens (F. o. s. du c. du 14 janvier 1895, n^o 10, page 40, et du 19 avril 1901, n^o 143, page 569), est radiée; sa liquidation étant terminée.

8. juillet. La raison Alf. Masson & Cie en liquidation, à Ecublens (F. o. s. du c. du 19 avril 1901, n^o 143, page 569, et du 20 août 1901, n^o 292, page 1166), est radiée; sa liquidation étant terminée.

8. juillet. Le chef de la maison Jaques Tuchscheidt, à St-Prex, est Jaques Tuchscheidt, de Thundorf (Thurgovie), domicilié à St-Prex. Genre de commerce: Pensionnat de demoiselles, au Château.

9. juillet. Le chef de la maison L. David, à Morges, est Lucien David, de Ruyres et Vitteboeuf, domicilié à Morges. Genre de commerce: Gypserie et peinture. Atelier et bureau: Rue de la Gare n^o 24.

Genf — Genève — Ginevra

1902. 8. juillet. La raison Veuve Abry, commerce d'épicerie, à Genève (F. o. s. du c. du 3 septembre 1887, page 679), est radiée ensuite de renonciation de la titulaire.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Zürich — Zurich — Zurigo

1902. 5. Juli. Die Firma Th. Binder-Broeg in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 420 vom 17. Dezember 1901, pag. 1677) und damit die Prokuren Traugott Hans Binder und Emil Glättli ist infolge Ueberganges des Geschäftes mit Aktiven und Passiven an die Firma «Weinhandlung Th. Binder-Broeg Aktiengesellschaft» in Zürich erloschen.

5. Juli. Unter der Firma Weinhandlung Th. Binder-Broeg Aktiengesellschaft hat sich, mit Sitz in Zürich und auf unbestimmte Dauer, am 5. Juli 1902 (Datum der Statuten), eine Aktiengesellschaft gegründet, welche die Uebernahme und den Fortbetrieb der 1873 von Th. Binder-Broeg gegründeten Weinhandlung zum Zwecke hat. Das Gesellschaftskapital beträgt Fr. 500,000 (Franken fünfhunderttausend) und ist eingeteilt in 100 auf den Namen lautende Aktien von je Fr. 5000. Offizielles Publikationsorgan der Gesellschaft ist das «Schweiz. Handelsamtsblatt» in Bern und ihre Organe: Die Generalversammlung, ein Verwaltungsrat von 1—3 (gegenwärtig 2) Mitgliedern und die Kontrollstelle. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft Dritten gegenüber gerichtlich und aussergerichtlich und es führen die beiden Mitglieder desselben für die Gesellschaft rechtsverbindliche Einzelunterschrift. Es sind dies: Theophil Binder-Broeg und Hans Binder, Sohn, beide von Zürich, in Zürich I. An Emil Glättli, von und in Altstetten, ist Einzelprokura erteilt. Geschäftslokal: Oetenbachgasse 11, Zürich I.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

Nr. 14,806. — 9. Juli 1902, 8 h. a.

F. Reinmann, Fabrikant,
Worb (Schweiz).

Tabakfabrikate.

(Uebertragung von Nr. 687 der Firma
J. Reinmann.)

Nr. 14,807. — 9. Juli 1902, 4 Uhr p.

J. Suter-Moser & Co, Fabrikanten,
Zug (Schweiz).

Seife.



Nr. 14,808. — 10. Juli 1902, 8 Uhr a.

F. Kleinschmitt, Fabrikant,
Wülflingen (Schweiz).

Versilberungsmittel.

Silberfluss

N° 14,809. — 10. juillet 1902, 8 h. a.

A. Sandoz-Boucherin, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

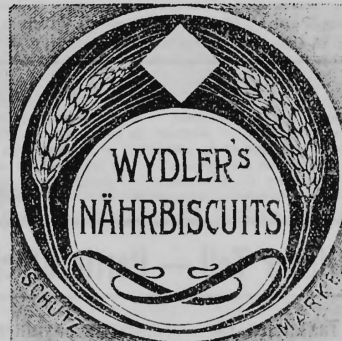
Montres, parties de montres et étuis.

SENIOR

Nr. 14,810. — 10. Juli 1902, 8 Uhr a.

Albert Wydler, Bäckermeister,
Luzern (Schweiz).

Nähr-Biscuits und Weizenschrot-Zwieback.



Nr. 14,811. — 10. Juli 1902, 8 Uhr a.

Albert Wydler, Bäckermeister,
Luzern (Schweiz).

Nähr-Biscuits und Weizenschrot-Zwieback.



Bremer Spiegelglas-Versicherungs-Gesellschaft.

(Auf Gegenseitigkeit.)

Bilanz-Konto am 31. Dezember 1901.

Aktiva.

Mk.	Pr.	
50,000	—	An Grundbesitz in Bremen, am Wall 135.
165,900	—	» Hypotheken.
128,152	—	» Effekten, Wertpapiere.
25,137	55	» Guthaben bei Banken.
3,431	12	» Kasse.
25,862	33	» Ausstände bei Agenten.
50	—	» Mobiliar.
11,500	—	» Wertpapiere von Vertretern der Gesellschaft als Kautions hinterlegt.
		(B. 57)
410,033	—	

Passiva.

Per Kapital-Reservefonds:

a. Bestand am 31. Dezember 1900	Mk. 50,481 65		
b. Vom Gewinn aus 1900	» 151.34		
	Mk. 50,635.99		
c. Nicht erhobene Dividenden	» 3,190.77	53,826	76
» Prämien-Reserve		230,918	50
» Schaden-Reserve		17,131	94
» Gewinn-Reserve. Ueberschuss aus früheren Jahren		57,068	44
» Konto pro Diverse		450	—
» Guthaben der Agenten und Beamten der Gesellschaft		11,600	03
» von Vertretern der Gesellschaft als Kautions hinterlegt		11,500	—
» Ueberschuss aus 1901		27,537	33
Davon auf:			
8 % Dividende	Mk. 16,522.40		
Tantième	» 10,326.49		
Kapital-Reservefonds	» 688.44		
	Mk. 27,537.33	410,033	—

Vorstehenden Abschluss geprüft und richtig befunden.

Bremen, 29. März 1902.

Der Verwaltungsrat: C. A. Bunnemann: Hermann Frese.

Die Direktion: C. A. Kramer.

„ZÜRICH“, Allgemeine Unfall- und Haftpflicht-Versicherungs-Aktiengesellschaft in Zürich.

Bilanz am 31. Dezember 1901.

Aktiva.

Fr.	Ct.	
3,000,000	—	Verpflichtungsscheine der Aktionäre.
71,229	93	Kassa.
416,667	35	Bank-Guthaben.
2,450,000	—	Immobilien
19,120,848	80	Effekten und Hypotheken.
157,156	90	Stückzinsen auf Kapital-Anlagen.
747,307	58	Prämien-Guthaben, direkt und bei den Agenturen.
26,022	61	Diverse Debitoren.
25,989,233	17	
		(B. 58)

Passiva.

Aktien-Kapital	5,000,000	—
Kapital-Reserve	2,000,000	—
Reserven für laufende Risiken, schwebende Schäden u: Renten	15,872,473	10
Guthaben der Rückversicherer und Diverse	1,319,527	17
Beamtenunterstützungsfonds	398,061	45
Gewinn- und Verlust-Konto	1,399,171	45
	25,989,233	17

Zürich, den 4. April 1902.

„ZÜRICH“

Allgemeine Unfall- und Haftpflicht-Versicherungs-Aktiengesellschaft.

Der Präsident:

H. E. Streuli-Hüni.

Der Direktor:

F. Meyer.

General Life Assurance Company, London (Cannan Street 103).

Direktion für die Schweiz: Gebr. Stebler, Zürich.

Bilanz per 31. Dezember 1901.

Aktiva.		Passiva.	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
23,750,000	—	Aktienkapital	25,000,000
404,493	33	Statutarische Reserve	1,250,000
4,177,222	30	Reserve für unerledigte Versicherungen und Renten	866,606
10,005,789	58	Feuerversicherungskonto	46,148
21,305,625	—	Versicherungs- und Rückversicherungsgesellschaften	13,595
3,487,631	15	Unerhobene Dividenden der Aktionäre aus früheren Jahren	116,358
2,633,716	77	Diverse Kreditoren	48,404
3,892,991	98	Saldo des Gewinn- und Verlust-Kontos (Deckungskapital inbegriffen)	46,205,983
312,500	—		
1,043,519	06		
548,000	40		
1,110,053	44		
1,593	75		
873,960	32		
73,547,097	08		

(B. 47)

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle

Le travail et les salaires des femmes.

Le travail des femmes, les conditions dans lesquelles il doit être exercé, la façon dont il est rémunéré, la concurrence qu'il fait au travail des hommes, sont autant de questions qui ont préoccupé les économistes et parfois aussi les législateurs. De très belles études ont été consacrées naguère à ce sujet par M. Paul Leroy-Beaulieu, M. le comte d'Haussonville, M. Charles Benoist. La question est toujours d'actualité. Depuis quelques années, surtout, le nombre des emplois auxquels les femmes peuvent prétendre s'étant très notablement accru, on peut se demander quelle est la proportion des femmes françaises qui travaillent pour gagner leur vie: dans quelle mesure ces occupations leur assurent l'existence, et quelle influence cette orientation de plus en plus accrue de la femme vers les emplois publics, les occupations industrielles, etc., a sur la vie familiale et sociale. Une étude toute récente qui a paru dans la collection des publications du Musée social et qui est due à Mlle. Käthe Schirmacher, qui a fait ses études à l'université de Zurich, donne à ce sujet des renseignements qui permettent de répondre en partie aux questions posées.*

En prenant les chiffres du recensement de 1896, les seuls dont on s'est jusqu'ici servi pour étudier la répartition de la population française entre les diverses professions, on trouve que sur une population de 28,329,988 personnes ayant plus de quinze ans, la population active comprend 18,467,338 individus dont 12 millions d'hommes et 6,300,000 femmes en chiffres ronds. Dans ce dernier chiffre de 6,300,000 femmes, on ne tient pas compte des femmes qui dirigent un ménage. Mlle. Schirmacher en reproduisant ces chiffres, qu'elle emprunte au Bulletin de l'Office du Travail, regrette qu'on n'ait pas compris dans la population active toutes les ménagères, parce que les occupations domestiques des femmes constituent, dit-elle, un travail professionnel, la profession féminine par excellence, celle où le nombre des travailleuses est le plus considérable puisqu'elle occupe près de 8 millions de femmes mariées. En disant que la profession de ménagère est la profession par excellence des femmes, Mlle. Schirmacher a raison, mais il ne nous semble pas cependant, écrit M. E. Roulaud dans l'«Economiste français», qu'on doive compter dans une statistique relative au travail des femmes, celles qui ne s'occupent que de leur ménage; aussi nous occuperons-nous seulement ici des 6,300,000 femmes environ qui exercent des professions diverses autres que celle de ménagère.

La population féminine totale donnée par le recensement de 1896, étant de 19,346,360 femmes, il y en a donc à peu près les tiers qui a une occupation active. Cette population active se répartit de la façon suivante d'après les documents officiels: forêts et agriculture 2,754,593; industrie 1,888,947; service domestique 737,941; commerce 571,079; manutention et transports 160,760; professions libérales 138,460; religieuses 120,000; service de l'état et des communes 104,648; spectacles et agences 12,645; soins personnels 6418; pêche 5236; mines et carrières 4759. Ces chiffres englobent les propriétaires patronnes, employées et ouvrières, engagées dans les professions énumérées. Dans ces professions si diverses qui comprennent presque toutes les professions imaginables, les femmes tiennent aujourd'hui une place; mais dans toutes, sauf dans celle que désigne la rubrique: «service domestique», le nombre des femmes est inférieur à celui des hommes.

Un tiers environ de la population féminine française travaille et son activité s'exerce dans les professions les plus diverses, voilà un premier point acquis.

Sur les 2,755,000 femmes employées dans l'agriculture, il y en a 1,251,000 agricultrices-chefs, 1,074,000 employées et ouvrières, et 413,000 dites disséminées (sous cette dénomination sont compris les petits patrons, les ouvriers travaillant isolément, les personnes sans place fixe et unique). Les 1,251,000 femmes agricultrices-chefs sont-elles aussi des propriétaires? Les documents officiels ne permettent pas de le savoir, et c'est une lacune. A vrai dire, ici, elle ne nous gêne guère, car ce qui doit nous préoccuper surtout, c'est le sort des femmes employées et ouvrières. La moyenne des salaires quotidiens que ces dernières reçoivent dans l'agriculture est de fr. 2,01 par jour dans le département de la Seine et de fr. 0,90 dans le Morbihan. Les salaires des hommes sont toujours supérieurs à ceux des femmes. L'écart est, en moyenne, de un franc. Le salaire des femmes dans l'agriculture représente, en général, un peu plus de la moitié, et un peu moins des deux tiers du salaire de l'homme.

Le nombre des femmes employées dans l'industrie est moins considérable que celui des femmes employées dans l'agriculture, il n'est que de 1,900,000 en chiffres ronds, contre 2,755,000; le nombre des hommes est aussi moins considérable, puisqu'il n'est que de 3,710,000 contre 5,675,000 pour l'agriculture et cela s'explique par le fait que la France est surtout encore un pays agricole. Le développement industriel, l'attrait qu'offrent les grandes villes aux gens de la campagne ne sont pas encore parvenus à détruire complètement la prééminence de l'agriculture, au moins au point de vue du nombre des personnes qui en vivent. Le travail de la femme ne fait entièrement défaut dans aucune des branches même les plus

pénibles, de l'activité industrielle, et que, dans toutes, sauf dans la confection et l'industrie textile, le nombre des femmes est inférieur à celui des hommes.

Un fait intéressant, c'est que le nombre des femmes, chefs d'entreprises industrielles, est d'environ 194,000, et qu'on en trouve, parmi elles, qui sont entrepreneuses de maçonnerie, menuisiers, fabricants d'instruments médicaux, constructeurs de machines, etc. Les employées et ouvrières industrielles sont au nombre de 829,000. C'est de celles-ci dont le législateur s'est le plus occupé, notamment en réglementant la journée de travail. Sur ces 829,000, plus de 320,000 sont employées à la confection, et près de 307,000 dans l'industrie textile, ce sont là les deux industries féminines par excellence. Mais, comme le fait très justement remarquer Mlle. Schirmacher, il n'y a pas d'industrie, quelque pénible soit-elle, la métallurgie, l'exploitation des carrières et des mines, qui n'ait recours, sous une forme quelconque, à la main-d'œuvre féminine.

Ces femmes employées dans l'industrie reçoivent-elles un salaire convenable? Telle est la question qui se pose. D'après l'enquête sur les salaires et la durée du travail dans l'industrie française, faite par les soins de l'Office du travail, les salaires seraient en moyenne, dans l'industrie textile, de fr. 2,40 par jour en province, et de fr. 2,70 à Paris; dans l'industrie du vêtement de fr. 1,90 en province, et de fr. 3 à Paris. La moyenne des salaires dans toute la France, sauf Paris, est de fr. 2 par jour, environ. Si on étudie de près les tableaux officiels, on trouve que le salaire industriel maximum de la femme est de fr. 3,20 par jour, et le salaire minimum de fr. 1. Le salaire industriel maximum de la femme n'atteint pas la moitié du salaire maximum de l'homme (fr. 3,20 et fr. 7,50), tandis que nous avons vu que dans l'agriculture, il pouvait s'élever presque jusqu'aux deux tiers du salaire masculin. Les salaires agricoles des femmes, cependant, montent moins haut et tombent plus bas que la moyenne des salaires industriels des femmes; mais si l'on tient compte de la différence du coût de la vie à la ville ou sont généralement obligées de vivre les ouvrières industrielles et à la campagne, l'avantage reste peut-être encore le plus souvent au salaire agricole. Les recettes que les ouvrières industrielles peuvent inscrire chaque année à leur budget ne leur permettent pas de dépenses extraordinaires et les obligent à une surveillance constante et méticuleuse de leurs dépenses quotidiennes indispensables. Mlle. Schirmacher recommande aux ouvrières l'organisation syndicale et la réclamation d'une législation protectrice spéciale. En dehors de quelques catégories d'ouvrières, comme celles des manufactures des tabacs qui sont presque toutes affiliées à des syndicats, la grande masse féminine ouvrière se montre réfractaire à l'organisation syndicale et il est vraisemblable qu'elle le restera encore longtemps. Etant donnée l'influence plutôt turbulente des syndicats ouvriers en ce moment constitués, c'est une tendance qu'on ne peut guère regretter de voir se maintenir parmi les ouvrières. Quant à la législation, elle avait certes un domaine où s'exercer, ce domaine est aujourd'hui occupé et même dépassé. La loi de 1892 sur le travail des femmes et des enfants était bonne, celle de 1900 sur la réduction de la journée de travail est excessive. La situation actuelle des ouvrières industrielles est la résultante de causes très nombreuses que la loi ou l'action syndicale ne pourrait supprimer du jour au lendemain; le temps, comme aussi la multiplication des carrières ouvertes aux femmes pourroient seuls y apporter quelques améliorations.

Parmi ces carrières nouvelles qui peuvent diminuer la concurrence que se font actuellement les femmes dans l'industrie il en est une qui exerce beaucoup d'attrait et qui déjà même est encombrée, c'est celle de sténo-dactylographe. Les sténo-dactylographes qui sont maintenant communément employées dans les grandes maisons de commerce, les banques, les grandes administrations, sténographient la correspondance qui leur est dictée et reproduisent ensuite la lettre avec la machine à écrire. Leurs salaires peuvent varier de fr. 150 à 350 par mois. Un autre emploi, moins nouveau que celui-là, mais de date cependant encore récente, a été offert aux femmes par les grands établissements de crédit. Le salaire de début, à Paris, est de fr. 3 par jour, il monte jusqu'à fr. 4,50. Dans certaines banques, mais c'est l'exception, paraît-il, on peut arriver jusqu'à fr. 6. Ces carrières assurent le pain quotidien et offrent plus de stabilité que l'industrie, aussi sont-elles encombrées, et il est fort difficile d'y trouver une place.

A côté de ces carrières qu'offrent aux femmes les grandes administrations privées, il y a celles que l'état leur réserve dans l'administration des postes et dans l'enseignement. D'après le recensement de 1896, il y avait en France 14,825 employées des postes contre 58,169 hommes. Ces employées se décomposent en receveuses et en employées proprement dites. Les receveuses ont une responsabilité financière et versent un cautionnement. Leur traitement est le même que celui des hommes dans les postes identiques. Il commence à fr. 1000 et monte jusqu'à fr. 2000 par an. La receveuse est logée. Les employées (téléphonistes, buralistes) ne le sont pas, mais elles touchent une indemnité de logement qui varie selon les localités, mais qui est à Paris de fr. 200. Leur traitement de début est fixé à fr. 1000 et il peut aller jusqu'à fr. 2000. Les commis des postes sont mieux traités et ils ont la satisfaction de pouvoir monter en grade, tandis que les femmes font presque toujours à peu près la même besogne.

* Le Travail des Femmes en France, chez Rousseau, éditeur, 14, Rue Soufflot, Paris.

A l'âge de soixante ans, elles ont droit à une retraite représentant au maximum les deux tiers du dernier traitement annuel.

Dans l'enseignement primaire on compte, tant en France qu'en Algérie, 50,538 institutrices laïques contre 57,651 instituteurs. Sur ce total, il y a 26,109 directrices d'écoles primaires contre 37,617 directeurs. Les traitements sont les suivants: en province, les stagiaires touchent 900 francs, les titulaires de 1000 à 1600, plus dans les communes de plus de 1000 habitants, une indemnité de résidence qui varie de 75 à 400 francs. Dans les communes au-dessous de 1000, les institutrices sont logées. A Paris, les stagiaires ont fr. 1400, plus fr. 600 d'indemnité de logement et les titulaires, de 1500 à 2400 francs, plus la même indemnité. Les directrices d'écoles primaires ont à Paris, de 5000 à 4000 francs, plus fr. 800 d'indemnité de logement. Toutes ces institutrices ont une retraite. On sait que cette profession a attiré tant de jeunes filles qu'elle est aujourd'hui très encombrée. A moins de disposer de protections puissantes, les candidates munies du brevet élémentaire doivent, dit Mlle. Schirmacher, attendre en moyenne cinq ans, à Paris du moins. Cette longue attente est souvent décourageante et l'un des auteurs dramatiques les plus attirés aujourd'hui par les problèmes sociaux, M. Brieux, n'a pas manqué de nous montrer dans sa Blanchette, les fâcheux effets de cet encombrement.

Si la profession d'institutrice peut, dans sa recherche, apporter des déboires à celles qui, pourtant, ont réussi aux examens, cet inconvénient individuel n'est pas le seul qu'elle présente: elle en a au point de vue social, de très graves. Les jeunes femmes qui choisissent cette profession, ne peuvent que très difficilement se marier. Le mari, qui devra nécessairement avoir lui aussi un métier, pourrait-il l'exercer partout où sa femme sera appelée à exercer ses fonctions? Si cette objection n'empêche pas le mariage, il y a des chances, et cela se produit malheureusement, pour que le ménage vive alors du seul traitement de la femme et c'est la gêne. Il serait très intéressant d'avoir à cet égard la statistique des institutrices mariées et des institutrices célibataires. Il ne serait pas moins d'avoir le nombre des enfants des ménages d'institutrices. Pour les employées des postes, les obstacles au mariage sont les mêmes que pour les institutrices. Mlle. Schirmacher dit qu'un tiers des employées des postes seulement est mariée. Dans l'enseignement secondaire, qui compte 1172 femmes, le chiffre des femmes mariées est de 271, et celui des célibataires de 901. Dans l'enseignement primaire la proportion des non-mariées est peut-être plus forte encore.

La question du travail des femmes n'offre pas, en réalité, beaucoup d'aspects brillants. Quand la femme s'éloigne soit volontairement, soit contrainte par la nécessité, du foyer familial, elle n'arrive que rarement à une situation indépendante, les conditions de la concurrence étant encore trop rudes, en dépit de la multiplication des professions qui lui sont ouvertes, et, on le voit, si elle souffre individuellement, la société elle aussi en subit le contre-coup.

Verschiedenes — Divers.

Die Finanzen der deutschen Bundesstaaten. In dem «Vierteljahrsheft zur Statistik des Deutschen Reiches» wird zum ersten Mal eine Finanz-

Statistik der deutschen Bundesstaaten veröffentlicht. Die sehr verschiedene gestalteten Budgets der Bundesstaaten boten grosse Schwierigkeiten. Die gesamten Staatsausgaben (brutto) betragen auf Grund der Voranschläge 4316 Millionen Mark (darunter 165 Millionen Mark ausserordentliche), für Reich und Bundesstaaten 6786 Millionen Mark (darunter 381 Millionen Mark ausserordentliche). Die Staatseinnahmen (brutto) belaufen sich auf 4292 Millionen Mark (138 Millionen Mark ausserordentliche aus Grundstock und Anleihen), für Reich und Bundesstaaten auf 6762 Millionen Mark (344 Millionen Mark ausserordentliche).

Unter den ordentlichen Ausgaben und Einnahmen der Bundesstaaten stehen der Höhe nach voran der Bedarf bzw. der Ertrag von Erwerbs-einkünften mit 1809 Millionen Mark Ausgaben und (brutto) 2582 Millionen Mark Einnahmen. Es handelt sich hierbei um Domänen, Forsten, Bergwerke, Eisenbahnen, Posten, Telegraphen und sonstige Staatsbetriebe. Die Staatseisenbahnen sind mit 1319 Millionen Mark oder 31,7% an den ordentlichen Ausgaben und mit 1916 Millionen Mark oder 46,1% an den Einnahmen beteiligt.

Den nächstwichtigen Teil der Einnahmen bilden die Steuern. Sie ergeben als Landessteuern 574 Millionen Mark und zwar in Form von direkten Steuern 413, von Aufwandsteuern 81 und von Verkehrssteuern 80 Millionen Mark.

Von dem Staatsvermögen sind lediglich Geldbestände und Geldforderungen in der Statistik berücksichtigt, während die bedeutenden in Grundstücken, Inventarien, Naturalvorräten enthaltenen Werte nicht festgestellt wurden. Bezüglich der Domänen, Staatsforsten und Staatseisenbahnen ist der Umfang, bei letzteren auch das Anlagekapital nachgewiesen.

Die Staatsschulden betragen für die Bundesstaaten insgesamt 10,987 Millionen Mark, für Reich und Bundesstaaten 13,383 Millionen Mark. Als sogenannte fundierte Schulden sind davon anzusehen 10,803 bzw. 13,119 Millionen Mark. Auf den Kopf der Bevölkerung treffen im Reichsdurchschnitt an Staatsschulden 195 Mark, an Reichs- und Staatsschulden 237 Mark. Für Verzinsung, Tilgung und Verwaltung der Staats- bzw. Reichs- und Staatsschulden sind 8 bzw. 9,57 Mark auf den Kopf erforderlich.

Ausländische Banken. — Banques étrangères.

		Deutsche Reichsbank.			
	30. Juni. Mark	7. Juli. Mark		30. Juni. Mark	7. Juli. Mark
Metalbestand	990,999,000	991,931,000	Noteneinkauf	1,409,661,000	1,345,715,000
Wechselportef.	897,182,000	827,449,000	Kurzf. Schulden	566,103,000	513,182,000

		Banque de France.			
	3. juillet. fr.	10. juillet. fr.		3. juillet. fr.	10. juillet. fr.
Encaisse mé-tallique	3,688,785,587	3,691,576,929	Circulation de billets	4,188,771,540	4,133,976,335
Portefeuille	643,649,497	496,472,848	Comptes cour.	668,204,548	635,472,017

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Bern, etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Annoncen-Pacht:
Rodolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Société Suisse des Spiraux.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au Grand Hôtel Central à la Chaix-de-Fonds, le mercredi, 16 juillet 1902, à 4 heures de l'après-midi.

Ordre du jour:

- 1° Lecture du protocole de la dernière assemblée.
- 2° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice de l'année 1901.
- 3° Rapport des contrôleurs.
- 4° Approbation des comptes et du bilan et application du solde du compte de profits et pertes.
- 5° Nomination des contrôleurs pour 1902.
- 6° Question de la création d'une nouvelle société
- 7° Divers.

Conformément à l'article 27, le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1901, ainsi que le rapport des contrôleurs sont dès ce jour à la disposition de MM. les actionnaires au bureau de la société, rue de la Charrière 37.

La Chaix-de-Fonds, le 5 juillet 1902.

Au nom du conseil d'administration,

Le secrétaire: Albert Bourquin-Jaccard. Le président: L.-C. Girard-Gallet.

Basler Kantonalbank.

Wir sind Abgeber von

3 $\frac{1}{2}$ Obligationen unseres Institutes mit Staatsgarantie,

auf den Namen oder auf den Inhaber lautend, auf 3—5 Jahre fest, mit nachheriger gegenseitiger dreimonatlicher Kündigung, (1382)

Basel, den 3. Juli 1902.

Die Direktion.

500 Piecen Bordeaux 1900.

Chât. de la Croix 1^{re} Côte de Bayon (Monopol)

wovon nur noch eine kleinere Partie disponibel à Fr. 160 per Piecen von 225 Liter franko verzollt Zürich von altrenom. Schweizerfirma J. C. Fehrmann & Co, Weingutsbesitzer, Talence (Gironde).

Kaufliebhaber eines gesunden und haltbaren, weichen und süßigen und sehr billigen Naturweines belieben sich zu wenden an uns: H^o Fehrmann, z. Z. Bleicherweg 62, Zürich II. Wir garantieren für Echtheit und Haltbarkeit der Weine. — Muster auf Verlangen franko und gratis. (1367)

Union suisse pour la sauvegarde des crédits.

Genève — Place du Molard, 15, au 2^{me} étage — Genève.

Renseignements commerciaux, recouvrements.

Cette institution fondée en 1884 sous le patronage de la Chambre de commerce, a seule le droit de porter ce titre en Suisse. Elle possède un stock considérable de fiches constamment renouvelées et ses tarifs de renseignements sont meilleur marché que ceux de n'importe quelle agence à Genève.

Cartes de légitimation pour voyageurs leur permettant de s'adresser sur place à nos correspondants en Suisse pendant les voyages, pour obtenir des renseignements. (1362)

Handels-Auskünfte: Renseignements commerciaux.

Aargau: Mägenwyl bei Baden.

A. Rohr, Notar. Inkasso u. Rechtsbureau.

Basel: Barchard & Stülkelberg, Advok.

Dr. Otto Latz, Advokaturbureau, 36, Aeschenvorstadt.

Dr. Chr. Rothenberger, Advokatur etc.

Dr. Otto Tschudi, internat. Informations-u. Inkassobureau, Rechtsagentur, Geschäftsführer des Vereins Kreditreform.

Bern: Amtsnotar Chr. Tenger. Inkasso.

Bureau Confidentia (A. Guggler). Informations-u. Rechtsbureau. Schweiz u. Ausl.

Dr. Ernst, Rechtsanwalt, Hdsadvokat.

Emil Jenni, Internationales Handelsauskunftsbureau.

Biel: Dr. F. Courvoisier, avocat.

C. R. Hoffmann, Advokatur u. Inkasso.

Moser & Fehrmann, Advokatur, Amtsnotariat, Inkasso, Konkursachen, Inform.

Römer & Ketz, Advokatur, Notariat.

Bulle: A. Andrey, notaire, rens^t comm.

Burgdorf: Heer, B., Advokatur u. Ink.

Chaux-de-Fonds: Ch.-E. Gallandre, notaire, encaiss^t, recouv^r, rens^t, etc.

Chur: Peter Bauer, Inkasso, Rechtsvertretungen in Betreibungen, Konkursen, Aecconidem., kommerz. Streitigkeiten etc.

Jul. Meili, Inkasso, Informations.

Erlach: A. Bruder, Amtsnotar, Inkasso u. Rechtsbureau, Konkursachen, Inform.

Fribourg: E. Reimann, avocat. Contentieux, recouv^r, Corresp. allem. et franç.

Geneve: Herren & Gnerchet.

Maison fondée en 1872.

Renseignements et recouvrements sur tous pays. Brevets d'invention.

Tarif envoyé franco sur demande.

E. Barrès, 22, Rue du Rhône. Remises de comm., vis d'immeub., rens^t, recouv^r.

C. Droin, Dr en droit, avocat. Représentation devant les tribunaux. — Contentieux. — Recouvrements.

E. Poreel, 63, Stand. Renseignements-contentieux, recouvrements à forfait sur tous pays. Rien à payer en cas d'insuccès.

Gräichen-Aargau: Stremann & Sandmeyer, Rechts- und Inkasso-Bureau.

H.-Buchsee: Dr. Dürrenmatt, Advokat.

Interlaken: Lutz, Ad., Advokatur, Ink.

Kreuzlingen: Dr. A. Deucher, Advokat.

Langenthal: Müller, H., Advokat, Ink.

E. Spycher, Notar, Inkasso, Inform.

Lausanne: E. Glas-Chollet, agence com^t.

Eng. Métraux, avocat, Haldimand, 4.

F. Pache, notaire, 21, Place St-Laurent.

Affaires immobilières, grâces.

Dr. Ch. Secretan, avocat, Rue de Bourg, 8, et

Vevay: Place ancien Port, 1.

Dr. U. de Weiss, avocat, Pl. St-François.

Locle: Dr. E. Borel et G. Baldmann, avocats.

Lugano: Dr. E. Haber, deutsch. Fürsprech, Advokatur, Inkasso, Informat.

Luzern: J. Wocher-Gräter, Rechtsagentur.

Malters: Jacob Bächler, Inkasso, Inform.

Morges: Clere, J., notaire-juré; protêts.

A. Dutoit, agent d'affaires patentes.

Agence de renseignements commerciaux.

Murten: H. Bafner, Advokatur u. Inkasso.

Neuveville: G. Nahrath, Advokat, u. Ink.

Payerne: Ph. Nicod, ag^t d'aff. officiel.

Rorschach: Hans Steininger, Inkasso.

St. Gallen: Otto Baumann, Inkasso- und Informationsbureau, Rechtsagentur; Geschäftsführer des Vereins Kreditreform.

Dr. R. Gruebler, Advokatur, Besorgung von Rechtsangelegenheiten in N.-Amerika, Patentrecht. 44, St. Leonhardstrasse.

Dr. Gantli, Advokat, Bahnhofstr. 17.

A. Härtel, Anwalt u. Inkassobureau.

Informationen für die ganze Schweiz. Prozessführung i. d. Kantone St. Gallen, Appenzel L.-Rh. und A.-Rh. Empfohlen vom Verein Schweiz. Geschäftsreisender.

J. Lelsing, Inkasso und Forderungsprozesse. Vom Ver. schweiz. Geschäftsreisender empf.

Dr. jur. R. Wetter, Advokatur u. Inkasso.

Schaffhausen: J. Oechslin, Agent. Gntli u. gerichtl. Inkasso, Inform., Vertr. b. Konk.

Schwyz: Agenturen- & Inkasso-Bureau Michael Ehrler. 30jähr. Praxis.

Küssnacht: Dr. J. Rüber, Advokat u. Inkasso; Vert. f. ganze Central- u. Schw.

Sentier: Capt. John, notaire off. ét. civ.

Sotothurn: H. Gneibert, Inkasso, Betreibungen, Informations.

Dr. R. Marti, Advokatur und Notariat, Inkasso.

Urs von Arx, Advokat, Inkasso und Informations.

Spiez: Aeschler, G., Notariat, Immobilienverkehr, Vertretung, Informations.

Thun: Günter & Sohn, Not., Inkasso, Inf.

W. Kirchhoff, Advokatur, Ink., Inform.

O. Roost, Advokatur, Inkasso, Inform.

Vallorbe: Jalliet, Jules, not. et greffier.

Weinfelden (Thurgau): Dr. H. Elliker, Advokat u. Gerichtspräsident; Advokatur und Inkasso.

Yverdon: F. Willomet, agent d'affaires.

Zürich: Die Auskunftei W. Schimmlerpfeng in Zürich, Bahnhofstr. 89 (80 Bureau mit über 1000 Angestellten, vertreten in Amerika u. Australien durch The Bradstreet Company), erteilt nur kaufmännische Auskünfte. Jahresbericht und Tarif werden auf Wunsch postfrei zugesandt.

Schweiz. Informations-Bureau, Bahnhofstrasse 16, Zürich I (gegründet anno 1880). Auskünfte auf Schweiz und Ausland bis in die fernsten Weltteile. Adressen für Bezug und Absatz. Beschaffung von Agenten. Tarif gratis und franko. Telegrammadresse: Informator Zürich. Telefonnummer: 1864.

A. Welt-Furrer, 16, Müllerstrasse, Internationale Transporte, Möbeltransporte, Lagerhaus.